



SUPPORT D'ÉVALUATION PAR L'OTI DU COMITÉ DE MISSION

	●	● ●	● ● ●	● ● ● ●
COMPOSITION	Les membres du Comité de Mission (CM) ont été choisis sans tenir compte de la mission ou uniquement en interne.	Des Parties Prenantes (PP) externes parmi les membres du CM sont choisies selon leur pertinence par rapport à la mission.	Les membres du CM ont des compétences complémentaires, pertinentes par rapport à la mission et aux enjeux de l'entreprise, incluant des PP externes. Le ou les salariés ne se résument pas au manager de la mission.	Les membres du CM ont des compétences complémentaires, pertinentes par rapport à la mission et aux enjeux de l'entreprise, incluant des PP externes. Le ou les salariés ne se résument pas au manager de la mission. Le président du CM est en capacité d'animer le fonctionnement du Comité et d'avoir une certaine indépendance par rapport aux dirigeants.
FRÉQUENCE DES RÉUNIONS	Une réunion par an pour valider le rapport du comité de mission.	Deux réunions par an afin de prendre connaissance de la feuille de route du dirigeant et de valider le rapport du comité de mission.	Trois réunions par an ou plus.	Trois réunions par an ou plus, complétées par des réunions de travail spécifiques.
PARTICIPATION	Plusieurs membres du CM ont manqué des réunions. Pas d'autre contribution que leur participation aux réunions formelles.	Quelques membres du CM ont manqué des réunions, les autres ont été assidus.	La plupart des membres du CM ont participé à l'ensemble des réunions. Ils ont challengé les présentations auxquelles ils ont assisté, fait des propositions.	La quasi-totalité des membres du CM a assisté à toutes les réunions. Certains ont participé à des réunions supplémentaires, avec l'entreprise ou en groupe de travail issu du CM.
APPROPRIATION DES ENJEUX DE L'ENTREPRISE	Les membres externes du CM ne connaissent l'entreprise que par les réunions du CM.	À leur nomination, les membres du CM externes ont reçu une documentation sur l'entreprise. Pas d'actualisation.	À leur nomination, les membres du externes CM ont reçu une documentation sur l'entreprise, régulièrement actualisée. Les réunions du CM sont l'occasion d'une information régulière par les dirigeants.	À leur nomination, les membres du CM (en particulier externes) ont bénéficié d'une présentation de l'entreprise et ont reçu la documentation nécessaire à la compréhension des enjeux de l'entreprise. Ils sont régulièrement tenus informés de la vie de l'entreprise. À l'occasion des réunions, les dirigeants partagent un état des lieux des enjeux de l'entreprise.
CONTRIBUTION AU RAPPORT DU COMITÉ DE MISSION	Il prend connaissance du rapport rédigé en interne et le valide en une réunion.	Il prend connaissance du rapport rédigé en interne et il porte un jugement sur l'atteinte des objectifs.	Il prend connaissance du rapport rédigé en interne et il porte un jugement sur la pertinence des objectifs et des preuves apportées ainsi que sur l'atteinte des objectifs.	Il co-construit le contenu du rapport du comité de mission et idéalement le rédige, il questionne la pertinence des objectifs opérationnels, des preuves et indicateurs retenus, il porte un jugement sur l'atteinte des objectifs et dresse des perspectives d'évolution.